



Gestion des poulinages et des avortements

Février 2024

Dans un contexte d'élevage, un avortement, la perte d'un poulain et/ou d'une poulinière représente une perte économique importante.



Comment



Veiller à ne pas introduire de pathologie pouvant affecter les juments gestantes et gérer correctement les avortements pour éviter la propagation de maladie à l'ensemble du troupeau est essentiel. Le poulinage étant une période critique, la jument est affaiblie et le poulain naissant est dépourvu d'immunité, des soins et une surveillance particulière doivent être apportés.

En pratique :

- Les juments gestantes doivent être regroupées en petits lots de gestation proche et ne pas être en contact avec les chevaux à risque (chevaux sortant régulièrement dans des rassemblements, chevaux nouvellement introduits, chevaux malades, ...).
- Dans le circuit de soin, les juments gestantes et les poulains, plus fragiles, doivent être soignés en premier.
- Le personnel doit nettoyer et désinfecter ses bottes et mains avant d'entrer dans le bâtiment où logent les juments gestantes et les poulains.

Pour les poulinages :

- Isoler la jument (en conservant si possible un contact visuel avec ses congénères) dans un box de poulinage qui doit être bien paillé, de grande taille (minimum 4*4), non glissant, et qui doit être nettoyé puis désinfecté après chaque poulinage.
- Contrôler la qualité du colostrum des

juments ayant pouliné via un colotest. La jument doit être propre (vulve, mamelle) et vérifier que la prise du colostrum s'effectue dans les premières heures de vie. Le poulain doit téter une quantité adaptée de colostrum, riche en immunoglobulines (colotest > 40g/L), pour lui apporter une protection immunitaire et des apports énergétiques suffisants en attendant qu'il fabrique lui-même ses propres anticorps.

- Dans la mesure du possible, ne pas donner au poulain de colostrum issu d'autres structures et se constituer une banque de colostrum sur la structure en cas d'incompatibilité, de quantité ou de qualité insuffisante. Si cela n'est pas possible, il est recommandé de se procurer du colostrum dans une structure avec un statut sanitaire équivalent ;





Gestion des poulinages et des avortements

Février 2024

- Désinfecter soigneusement le nombril du poulain, par trempage, 2 fois par jour, avec un produit adapté, de manière précoce et répétée jusqu'à ce qu'il soit complètement sec ;
- Dans les premiers mois de sa vie, le poulain peut être confronté à plusieurs maladies principalement infectieuses, il convient donc de lui porter une attention particulière et de maintenir son environnement le plus sain possible.



En cas d'avortement :

- Appeler son vétérinaire et déclarer l'avortement auprès du RESPE (via le vétérinaire) ou sur VIGIRESPE.
- Pour limiter les contaminations, il faut isoler les femelles qui ont avorté (pendant la durée des écoulements vaginaux), collecter tous les produits d'avortement (foetus et placenta dans un grand sac plastique) et éliminer la litière où ils se trouvent.
- Il faut par ailleurs conserver tout ou partie des produits d'avortements (Avortons et annexes placentaires mais éliminer le reste) à l'écart des autres animaux (carnivores domestiques...), en attendant la visite du vétérinaire qui effectuera les prélèvements nécessaires pour la recherche des causes (possibilité de réaliser un diagnostic différentiel d'avortements : des démarches standardisées et des prises en charge sont parfois proposées en concertation avec le GDS ou par le RESPE).
- Les produits d'avortement doivent ensuite être placés dans le bac d'équarrissage en vue de leur collecte.

